

**Compte-rendu sommaire de la séance publique du conseil communal  
en date du vendredi, 30 septembre 2022**

Présents: M. Mathay, bourgmestre ; MM. Gilson et Keilen, échevins ;

Mme Antinori, MM. Flora, Maes, Siebenaller et Treff, conseillers ;

M. Mergen, secrétaire communal.

Excusé-e-s : Mme Schmitz, conseillère

(sauf indication contraire, les décisions ont été prises à l'unanimité des voix)

M. J-P Mathay, bourgmestre, souhaite la bienvenue aux membres du conseil communal ainsi qu'aux citoyens présents. La séance publique est ouverte à 14.00 heures.

**1. Relations publiques et communications**

Présentation du projet en matière d'élaboration d'un bulletin communal et de son évolution par M. Nesser, gérant auprès de la société CoCenTing de Bridel.

**2. Enseignement fondamental – organisation scolaire 2023/2024 : Abolition éventuelle des samedis scolaires – Organisation d'une enquête préalable auprès des parents d'élèves**

Discussions menées au sujet de l'organisation d'une éventuelle enquête auprès des parents d'enfants pour connaître leurs positions quant au futur horaire scolaire à adopter: en attente d'un avis complémentaire de la commission scolaire communale

**3. Enseignement musical**

Le conseil communal approuve la convention conclue le 23 septembre 2022 entre la commune de Wiltz et la commune de Goesdorf concernant les conditions et les modalités d'organisation et de financement de l'enseignement musical.

Le conseil communal désigne MM. Marc Keilen, échevin et Claude Treff, conseiller communal comme délégués représentant la commune de Goesdorf à la Commission de surveillance de l'enseignement musical.

**4. Droit de préemption**

Aucun dossier

**5. Modifications ponctuelles du règlement communal de la circulation**

Le conseil communal a approuvé les modifications ponctuelles du règlement de circulation à Dahl avec 7 voix pour et 1 voix contre (Siebenaller). Ces modifications ont pour objet de régler la circulation sur le site du nouveau campus scolaire à Dahl.

Ledit règlement de circulation doit encore être soumis à l'approbation des autorités supérieures compétentes.

**6. Maison Relais : création de postes d'éducateur diplômé**

Le Conseil communal a décidé de transformer le poste d'éducateur diplômé à tâche complète (40 heures/semaine) en poste d'éducateur diplômé à tâche partielle de 30 heures par semaine. En plus, le conseil communal a décidé la création de deux postes supplémentaires d'éducateur diplômé 30h/s et un poste d'éducateur diplômé 20h/s.

## **7. Modifications budgétaires 2022**

Les modifications budgétaires pour l'exercice 2022 ont été approuvées par le conseil communal (budget ordinaire et extraordinaire).

## **8. Contrat de bail**

Le conseil communal approuve un contrat de bail concernant la location d'un appartement communal sis à Goesdorf.

## **9. Demandes de subside**

Le conseil communal accorde un subside au montant de 200.-€ à l'organisation USAL (Union des Sociétés avicoles luxembourgeoise) dans le cadre de l'organisation de festivités de centenaire.

## **10. Titres de recettes**

Plusieurs titres de recettes ont trouvé l'accord du conseil communal et sont signés séance tenante.

## **11. Divers**

Néant

### **Remarques générales :**

Le présent compte-rendu indique essentiellement les décisions formelles prises par le conseil communal en la séance respective et permet d'avoir quelques aperçus sur les discussions menées sur un sujet déterminé de l'ordre du jour.

Les indications susvisées sont données sans engagement et sous toutes réserves.

En cas d'incohérence, d'erreur ou de divergence, seules les délibérations dûment signées par la majorité du conseil communal font foi.

### **Le Collège des bourgmestre et échevins :**

Jean-Paul MATHAY, bourgmestre

Claude GILSON et Marc KEILEN, échevins